

**CITOYENNAGE : PREMIERE ASSOCIATION NATIONALE
DE PERSONNES AGEES AIDEES A DOMICILE ET EN ETABLISSEMENTS**

Depuis près de 30 ans l'AD-PA soutient et développe au sein des établissements et services à domicile la démarche Citoyennage dont l'objet est de faciliter l'expression des personnes âgées aidées afin de leur permettre de s'exprimer elles-mêmes sur leur quotidien et les pistes d'évolution attendues.

Dans la perspective du projet de Loi Autonomie à venir, les membres participants à la démarche Citoyennage se sont constitués en association nationale à l'occasion de leur séminaire annuel organisé dans le cadre du Congrès des âges et du vieillissement, seul évènement du secteur regroupant personnes âgées, familles, élus, professionnels, ...

Ses membres créent ainsi la première et unique association nationale de personnes âgées aidées à domicile ou en établissements de France avec pour ambition d'assurer :

- La représentation des personnes âgées aidées en établissements et/ou par des services à domicile concourant à l'accompagnement des personnes âgées, de coordonner et d'appuyer leur action en faveur de la défense de leurs intérêts.
- D'entreprendre et de rechercher tous moyens susceptibles d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées en établissements ou à domicile.
- D'assurer la défense des intérêts des personnes âgées qui résident en établissement ou bénéficient de l'intervention de services d'aide à domicile.

Dans ce cadre, l'association contribuera, notamment à l'égard des pouvoirs publics à établir et poursuivre, tant au niveau de l'élaboration que du suivi, une meilleure politique en faveur des personnes âgées, par une meilleure prise en compte des enjeux liés à la vieillesse et au vieillissement.

Le Conseil d'administration a élu M. Philippe WENDER Président, et se compose de :

- M. P. WENDER, Président (Val-de-Marne)
- Mme F. SERRA, Trésorière (Hérault)
- Mme N. PETIT, Secrétaire (Côtes d'Armor)
- Mme J. STEELANDT, Secrétaire adjointe (Val-de-Marne)

Administrateurs :

- M. R. CILIA (Hérault)
- M. B. FOLLIOT (Calvados)
- Mme D. LEVY (Seine Saint-Denis)
- Mme C. MAS (Puy de Dôme)
- M. P. MORT (Val-de-Marne)
- M. C. MOULIN (Puy de Dôme)
- Mme M. ROUTIER (Moselle)
- Mme S. VIGUIER (Aveyron)